Commissaire-enquêteur

Monsieur le Président de l'EPT Plaine Commune
Dossier suivi par Mme Anne NÖEL
Directrice de l'urbanisme réglementaire

OBJET: Demande de délai de l'EPT pour répondre aux observations du PV de synthèse

Référence : Enquête publique sur la modification du RLPi de Plaine Commune

Monsieur le Président,

La consultation du public dans le cadre de l'enquête publique menée pour la modification n°1 du RLPi de l'EPT Plaine Commune s'est achevée le 30 octobre dernier. Le PV de synthèse a été remis à l'EPT le 6 novembre. Conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement l'EPT disposait d'un délai de 15 jours pour produire ses observations.

Par courrier en date du 18 novembre vous avez sollicité un délai supplémentaire pour présenter vos observations.

Après divers échanges avec vos services, et en liaison avec le tribunal administratif de Montreuil, il a été convenu d'un commun accord de fixer la date de remise de vos observations au plus tard le vendredi 20 décembre 2024 et la remise du rapport par le soussigné au vendredi 17 janvier 2025.

Veuillez recevoir Monsieur le Président l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Luc DECOBERT

Commissaire-enquêteur